

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 22 juillet (22/07/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 juillet 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT Adjoint,

M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, M. Gérard CHOUKOUd, M. Georges DESQUINES, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme CASTRO), Mme Nicole STOCCO (représentée par M. Gérard CHOUKOUd), Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme Christine FANFELLE), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représenté par M. Georges DESQUINES) Mme Nathalie GALHO (représenté par M. Gilles BENECH) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

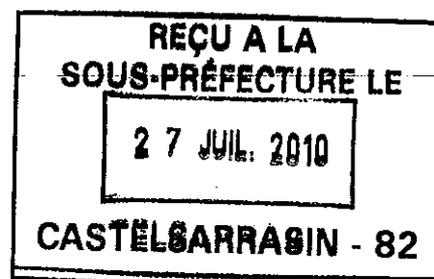
M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.

02- 22 juillet 2010

CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL POUR L'EXERCICE 2010

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un enfant handicapé sera accueilli au centre de loisirs au mois d'août prochain ; le handicap de cet enfant nécessitant l'assistance permanente d'un tiers, il propose à l'assemblée la création d'un poste occasionnel dans les conditions suivantes :



SERVICE	AFFECTATION	Nb emplois	GRADE de RECRUTEMENT	HORAIRE HEBDOMADAIRE		DUREE du CONTRAT		ECH	échelon	IB/IM
						du	au			
Enfance et Jeunesse	Centre de loisirs	1	Adjoint Technique 2ème classe	temps non complet	15 H	01-08-2010	31-08-2010	3	1er	IB 297 IM 292

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;
- ✓ Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 2, article 34 ;
- ✓ Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE la création d'un emploi occasionnel tel que figurant au tableau ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme
Moissac le 23 juillet 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

